



Les dernières nouvelles...

La Lettre Electronique N° 50 du 18 novembre 2014



ULTIME APPEL A L'OIF !

A quelques jours du Sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie, j'ai pensé que vous seriez intéressés par la lecture de cet excellent texte de Germain-Hervé Mbia Yebega, qui résume bien deux propositions de l'Alliance Francophone,

- L'instauration d'un « Visa Francophone »
- L'instauration d'un « Pacte de Solidarité Francophone »
(voir texte complet du Pacte en fin de message)

Sans une prise de conscience rapide de l'importance de ces deux mesures, l'une de bon sens, l'autre de résistance, je crains fort que l'avenir de notre langue soit plus qu'incertain !

Si vous partagez notre analyse, je vous remercie de bien vouloir diffuser largement ces deux propositions auprès de tous les décideurs politiques de votre connaissance avant le Sommet de l'OIF fin novembre 2014 !

**Jean R.Th. Guion
Président de l'Alliance Francophone**

Alliance Francophone

Lu dans...



Du 18 novembre 2014



**Sous la signature de Germain-Hervé Mbia Yebega
Administrateur de l'Alliance Francophone**

Du passeport francophone au pacte de solidarité, un futur partagé...

La dynamique de l'OIF se situe bien au-delà de ses formes d'institutionnalisation, soumise aux épreuves concrètes du contexte de surdétermination qui est le sien. Les prétentions de l'organisation n'en restent pas moins fondées sur un certain nombre de valeurs humanistes de respect, d'égalité, de dignité et de progrès. La circularité des idées et des personnes en procèdent nécessairement, dans ce vaste ensemble de 77 pays dont la complexité des interactions doit être prise en compte. Dure réalité des

relations internationales qu'il faut nous résoudre à transcender dans la perspective d'un pacte de solidarité francophone, premier jalon d'une intégration effective et matérielle des hommes et de leurs projets

Hypothétique passeport francophone

L'Alliance francophone a animé un atelier le 17 octobre 2014 à Metz en Moselle (lors des Assises internationales du journalisme), intitulé « 800 millions de francophones en 2050, quelle offre éditoriale pour ces futurs publics ? »

La question récurrente d'obtention de visas d'entrée en France ne nous a pas permis d'atteindre certains objectifs escomptés, nombre de consulats généraux français dans les pays de résidence des personnalités invitées faisant même valoir des pannes d'imprimantes à visas à titre d'argument explicatif de la non-délivrance des précieux sésames.

Le scandale est à la hauteur des humiliations vécues par nos amis et frères d'Afrique, et nous-mêmes, nous renvoyant aux exigences essentielles du projet communautaire que nous envisageons de bâtir. De quelle communauté parlons-nous lorsque des dispositions restrictives sont conçues et mises en application quotidiennement par les membres d'une même organisation ? Les forteresses qui s'édifient sans cesse sont d'abord celles des manières de penser, puis celles des manières d'agir. Ce qui contrevient fondamentalement à ce qui fait sens premier, cet idéal senhorien de la civilisation de l'universel au cœur des préoccupations ayant porté l'OIF sur les fonts baptismaux.

L'Alliance francophone n'a cessé de faire sienne cette préoccupation de la création d'un passeport francophone, depuis une vingtaine d'années, comme le rappelait son président, Jean Guion, lors de son intervention d'ouverture à l'atelier de Metz. Sans en minimiser pour autant les lourdeurs, pesanteurs et peurs insidieuses d'une configuration des relations internationales plutôt craintive que volontariste.

L'institution du pacte de solidarité francophone

Un partenariat se vit donc de l'intérieur. Le refus d'accorder des visas par des pays du Nord à des participants originaires, en premier lieu de pays africains, et invités officiellement à des manifestations francophones porte atteinte à la crédibilité du partenariat francophone. De telles décisions à caractère discriminatoire portent gravement atteinte aux principes de la Francophonie, alors que les partenaires du Sud font preuve sans relâche d'un comportement ouvert et participatif lorsque de telles manifestations sont organisées dans leurs pays.

C'est pourquoi l'Alliance francophone propose l'instauration d'un pacte de solidarité qui concerne l'ensemble des acteurs publics et privés de la Francophonie. Ce pacte est destiné à faciliter les déplacements de personnes francophones dans le cadre de manifestations officielles francophones et à l'intérieur de l'espace francophone. Il répondrait ainsi à un souci

d'équité s'articulant de la manière suivante : tout participant invité à une manifestation officielle organisée dans un État membre de la Francophonie présente aux autorités compétentes le dossier requis en vue de l'obtention d'un visa. Ce dossier fera l'objet d'un traitement circonstancié sur la base de la lettre d'invitation et du programme annexé qui précisera le domaine couvert par la Francophonie ; si un nombre conséquent de participants, soit un tiers de l'ensemble des participants invités, n'est pas en mesure de prendre part à la manifestation francophone à la suite de refus de délivrance de visas, les organisateurs seront en droit d'annuler la tenue de la manifestation programmée. Ces deux paragraphes devront figurer dans la lettre d'invitation et également dans tout contrat de partenariat.

Cette approche ne peut être menée à bonne fin sans le soutien actif de l'OIF. En effet, la Francophonie est arrivée à un point de non-retour : sa légitimité dépend plus que jamais de l'adhésion de tous les acteurs francophones publics et privés à ses objectifs et à ses valeurs dans le cadre d'un partenariat partagé et équilibré.

Germain-Hervé Mbia Yebega

Germain-Hervé Mbia Yebega est politologue, chercheur associé au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité et à la Fondation Paul-Ango-Ela de géopolitique en Afrique centrale, administrateur de l'Alliance francophone

Alliance Francophone



LE PACTE

Le Pacte de Solidarité Francophone

Depuis quatre décennies, la Francophonie a su avancer sur la voie du renforcement de son influence, notamment, dans les domaines culturels, universitaires, de la gouvernance politique et des droits de l'homme.

Des objectifs impliquant les États membres et les autres acteurs originaires des continents du Nord et du Sud ont été retenus dans un esprit d'ouverture et de partage des mêmes valeurs, en sachant trouver les mots de l'intelligence et du cœur exprimés dans notre langue commune qui porte les germes de l'idéal senghorien de la civilisation universelle.

Or, ces grandes ambitions en vue de réaliser un espace de production d'avenir et d'identité partagée doivent se traduire par une internalisation au niveau de

l'ensemble des acteurs impliqués, ce qui conduit à en mesurer l'impact sur les comportements et les mesures d'application.

Un partenariat se vit de l'intérieur.

A cet égard, une situation préoccupante existe depuis plusieurs années, situation qui revêt aujourd'hui un caractère de plus en plus récurrent. Elle découle du refus d'accorder des visas par des pays du Nord à des participants originaires, en premier lieu de pays africains, et invités officiellement à des manifestations francophones.

De telles décisions, à caractère discriminatoire, et par conséquent injuste et humiliante, portent gravement atteinte aux principes de la Francophonie, alors que nos partenaires du Sud font preuve sans relâche d'un comportement ouvert et participatif lorsque de telles manifestations sont organisées dans leurs pays.

Ce constat porte atteinte à la crédibilité du partenariat francophone.

C'est pourquoi, en parallèle à la mise en place – trop lente – d'un visa francophone – initiative lancée et soutenue par l'Alliance Francophone depuis plus de 20 ans - il est proposé l'instauration d'un Pacte de Solidarité, qui concerne l'ensemble des acteurs publiques et privés de la Francophonie.

Ce Pacte est destiné à faciliter les déplacements de personnes francophones, dans le cadre de manifestations officielles francophones et à l'intérieur de l'espace francophone.

Ce Pacte répondant à un souci d'équité s'articule de la manière suivante :

- Tout participant invité à une manifestation officielle organisée dans un Etat membre de la Francophonie présente aux autorités compétentes le dossier requis en vue de l'obtention d'un visa. Ce dossier fera l'objet d'un traitement circonstancié sur la base de la lettre d'invitation et du programme annexé qui précisera le domaine couvert par la Francophonie.
- Si un nombre conséquent de participants, soit un tiers de l'ensemble des participants invités, n'est pas en mesure de prendre part à la manifestation francophone à la suite de refus de délivrance de visa, les organisateurs seront en droit d'annuler la tenue de la manifestation programmée.

Ces deux paragraphes devront figurer dans la lettre d'invitation et également dans tout contrat de partenariat.

En conclusion, cette approche ne peut être menée à bonne fin sans le soutien actif de l'O.I.F. En effet, la Francophonie est arrivée à un point de non-retour : sa légitimité dépend plus que jamais de l'adhésion de tous les acteurs francophones publics et privés à ses objectifs et à ses valeurs dans le cadre d'un partenariat partagé et équilibré.



Directeur de la Publication : Jean R.Th. Guion
Rédactrice en Chef : Michèle Barbier

APPEL DE COTISATION

**Si vous avez envoyé votre adhésion entre temps,
veuillez ne pas tenir compte de ce rappel !**

Pour des raisons d'éthique,
l'Alliance Francophone ne sollicite pas de subventions publiques !

*Aidez-nous à garantir notre indépendance et à assurer la pérennité de nos actions,
Renvoyez, dès aujourd'hui, votre bulletin d'adhésion
à*

**Alliance Francophone
24 avenue Perrichont
75016 – Paris
France**

Nous vous en remercions bien cordialement !

Nom et prénoms
Adresse
Code postal Ville
Pays
Téléphones :
Télécopie :
Courriel
Profession/Titres/Fonctions

Adhère à l'Alliance Francophone et choisit la cotisation suivante :

- membre actif cotisation : 60 €
- membre bienfaiteur : 100 € et plus
- association : 200 € et plus
- entreprise : 1000 € et plus
- lycéens (plus de 15 ans) & étudiants : **gratuité (joindre certificat de scolarité)**

Membre de droit pour services rendus : à l'appréciation exclusive des Délégués Généraux après avis des Conseils d'Administration nationaux concernés.

Règlements : chèques ou virements bancaires à l'ordre de « Alliance Francophone »



Si vous souhaitez que d'autres reçoivent ces informations, merci de nous envoyer leurs courriels à :

mailingaf-subscribe@jrguion.com

Si vous ne souhaitez plus recevoir ces informations, merci de nous envoyer un message sur

mailingaf-unsubscribe@jrguion.com

(à partir de l'adresse courriel qui reçoit nos publications)